



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bourg-en-Bresse, le 30 mars 2020

COVID-19 – Eléments d'informations quotidiens à l'attention des élus locaux et parlementaires du département de l'Ain

Situation sanitaire générale :

Hier après-midi, le bilan sanitaire était de 229 décès en région soit une augmentation de 30. Trois décès supplémentaires survenus au sein de l'hôpital de Fleuryriat.

Étaient admises en réanimation 503 personnes sur la région (forte hausse). 13 dans Ain, 10 à l'hôpital Fleuryriat et 3 à la clinique. La moyenne d'âge étant de 67 ans.

Au niveau des hospitalisations, 1550 étaient dénombrées sur la région.

Pour l'Ain, 38 à ce stade répartie comme suit :

-Hôpital Fleuryriat (21)

-Belley (5),

-Ambérieu-en-Bugey (1),

-Oyonnax (3).

La moyenne d'âge est des patients : 75 ans.

Recueil des bonnes pratiques :

Vous trouverez en pièce-jointe, la synthèse des bonnes pratiques que vous avez bien voulu nous remonter, quant au soutien des populations. Vous pouvez continuer à alimenter le lien fourni : <https://forms.gle/DbYgXkiDWi13HN6j8>

Des fiches pratiques par secteur d'activité comportant des conseils pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs (suite) :

Le ministère du travail a mis en ligne une plateforme dédiée aux « conseils pratiques par secteur d'activité pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs ». Elle est consultable par le lien suivant :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

D'autres fiches sont venues enrichir cette plateforme (chauffeurs-livreurs, travail en boulangerie, travail en caisses).

D'autres seront publiées ces prochains jours.

Dons du sang :

Il est rappelé qu'en raison de leur importance sanitaire essentielle, les dons du sang ont vocation à être maintenus. Chaque citoyen pouvant librement circuler, muni de son attestation (motif de santé), pour s'y rendre. Comme déjà indiqué, il vous sera possible d'ouvrir à titre dérogatoire des ERP de vos communes, s'ils permettent de mieux garantir le respect des mesures barrières et de distanciation sociale.

Stocks de masques au sein des collectivités :

Certaines associations d'élus ont attiré notre attention sur le fait que certaines communes pouvaient disposer de stocks de masques parfois importants, accumulés lors de crises antérieures. Après avoir mené la recherche de ces potentiels stocks, vous pouvez utilement les déposer, comme plusieurs d'entre-vous l'ont déjà fait, aux établissements sanitaires, médecins ou infirmiers libéraux, ou officines les plus proches. Ceci est également valable pour les masques dont la date est dépassée.